

La forêt privée de Martinique

Une stratégie territoriale de gestion durable qui progresse

En 2025, la forêt en Martinique recouvre plus de la moitié du territoire avec un taux de boisement de 51%. Les 39 951 ha de forêts privées représentent 70% du couvert forestier de l'île et nécessitent une gestion durable, qui s'inscrit dans le temps et qui participe à la richesse du territoire. Dans le prolongement des principes de gestion durable des forêts définis lors du Sommet de la Terre de Rio (1992), la structuration de la filière forêt-bois engagée en France métropolitaine est aujourd'hui déclinée en Martinique.

La Martinique : un territoire de diversité boisé

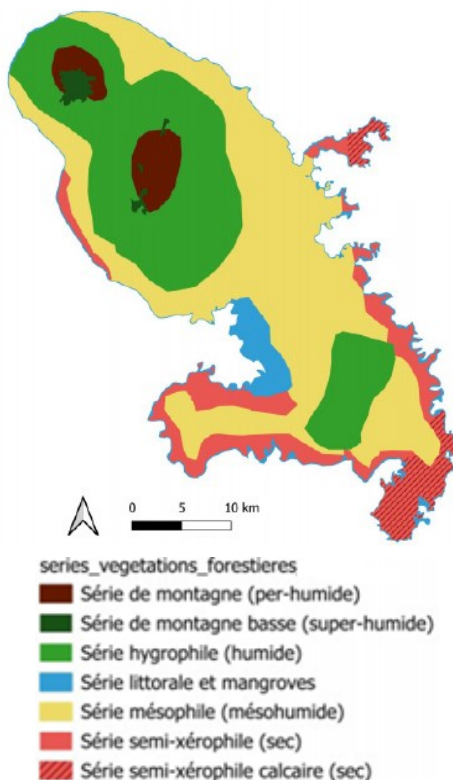
Occupant un peu plus de la moitié du territoire, soit 57 086 hectares, les forêts constituent un élément structurant du paysage martiniquais.

Au cœur de l'arc antillais, la Martinique possède des caractéristiques singulières : un relief contrasté, des influences climatiques variées et une mosaïque de milieux naturels, lui conférant une biodiversité remarquable.

De la façade atlantique exposée aux alizés aux secteurs plus abrités du littoral caraïbe, l'île présente une diversité de paysages forestiers dont la distribution s'inscrit le long de gradients écologiques bien identifiés (cf. carte 1 et encadré 1).

Les formations forestières du Nord de la Martinique, dont les reliefs emblématiques de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, sont majoritairement dans des zones correspondant à des séries de végétation hygrophiles et montagnardes, caractérisées par des conditions humides et des altitudes élevées.

Carte 1 : Cartographie des séries de végétations forestières



Source : PERCHET et DAAF 2023

Cette richesse naturelle a été reconnue ces dernières années par plusieurs distinctions majeures : en 2019, la Forêt des Volcans de Martinique a obtenu le label « Forêt d'Exception », puis, en 2023, une large partie du territoire Nord a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO

sous « Volcans et Forêts de la Montagne Pelée des Pitons du Nord de la Martinique » (cf. carte 2), reconnaissant ainsi la valeur patrimoniale de ces territoires.

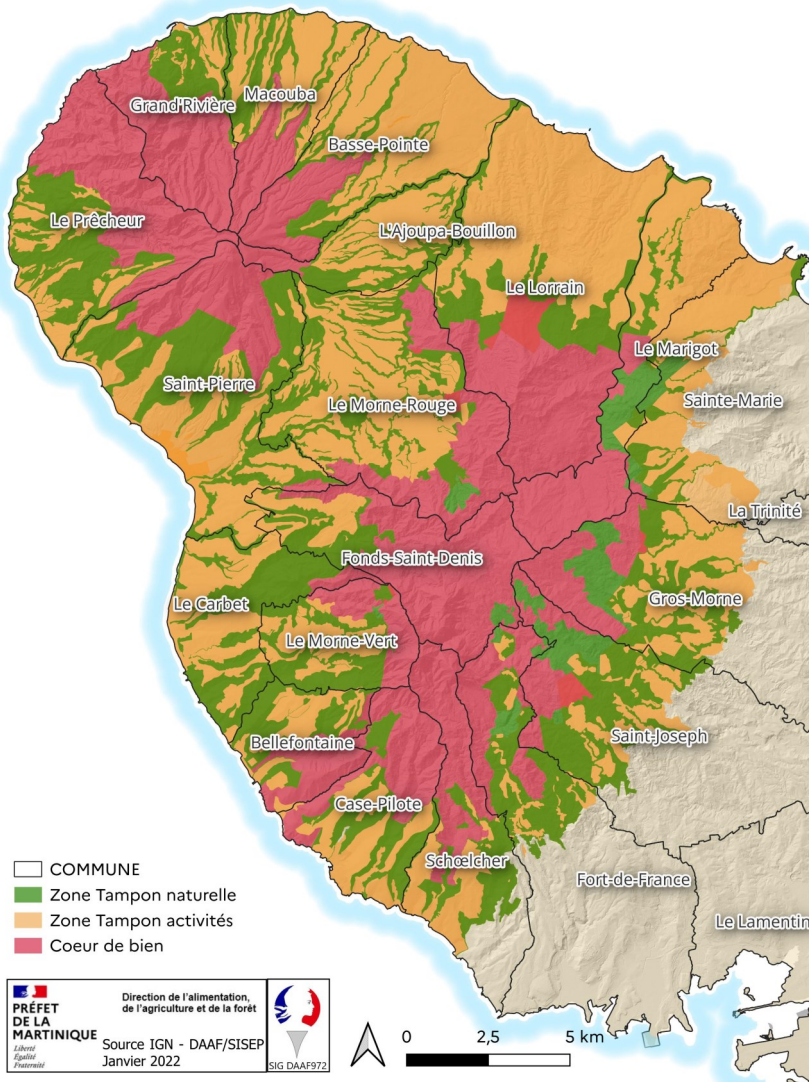
Des concertations ont lieu entre les différents acteurs du territoire autour des enjeux de conservation, de valorisation et de développement durable liés au périmètre UNESCO.

À l'inverse, le Sud de l'île est dominé par des formations forestières xérophiles, associées à des contextes plus secs et à des altitudes plus faibles.

Longtemps valorisées principalement pour leurs dimensions environnementales et sociales, ces forêts sont reconnues pour les activités de nature qu'elles accueillent (randonnée, trail, loisirs de plein air).

Elles jouent également un rôle fondamental dans la préservation des milieux naturels : protection contre l'érosion et les mouvements de terrain, régulation des cours d'eau, alimentation des sources et des nappes phréatiques, contribuant ainsi directement à la qualité de la ressource en eau.

Carte 2 : Cartographie de l'emprise de la zone UNESCO en Martinique



Bois de l'Union Européenne (RBUE), dont il renforce et élargit le champ d'application.

Le RDUE impose désormais une obligation renforcée de diligence raisonnée. Il exige la traçabilité précise des matières premières et produits dérivés (bois, café, cacao, bétail, caoutchouc, soja, huile de palme) et interdit la mise sur le marché européen de produits issus de terres déforestées ou dégradées après le 31 décembre 2020. Il entre en application fin 2026 pour les opérateurs concernés.

Par ailleurs, ces exigences s'articulent avec les objectifs climatiques fixés par la Directive sur les Énergies Renouvelables (RED II), qui encadre la durabilité de la biomasse et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles s'inscrivent également dans les engagements internationaux de l'Union européenne en matière de climat et de biodiversité.

2. Des dispositifs de protection nationaux applicables aux forêts martiniquaises

Plusieurs dispositifs réglementaires et environnementaux concourent à la préservation des forêts et des milieux naturels. Cet ensemble de mesures concerne à la fois les forêts publiques et les forêts privées, et vise principalement à conserver la biodiversité, protéger les sols et préserver les ressources naturelles face aux pressions anthropiques et aux évolutions climatiques.

En France, différents dispositifs déterminent la protection et la mise en valeur du territoire. Ces derniers s'appliquent également aux forêts privées et apportent un cadre environnemental à leur gestion.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire, définies par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), intègrent la préservation des espaces boisés.

Des risques naturels et une pression anthropique grandissante

Les forêts de Martinique sont soumises à de nombreux enjeux, avec un impact plus notable qu'en France hexagonale du fait de son insularité et de son climat tropical, auxquels doivent faire face les instances publiques et les propriétaires :

- Invasions biologiques (espèces exotiques envahissantes végétales et animales) ;
- Aléas climatiques (cyclones, tempêtes ; submersion ; sécheresse...) ;
- Volcanisme / Incendie ;
- Urbanisation ;
- Anthropisation.

Des politiques et programmes, qui orientent la gestion forestière locale et répondent à des enjeux globaux

1. Des réglementations européennes aux objectifs de neutralité carbone

La gestion forestière martiniquaise s'inscrit dans les dynamiques et orientations européennes actuelles. Elle doit répondre aux exigences de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation importée (RDUE), qui s'inscrit dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe.

Ce règlement fait suite au plan d'action Forest Law Enforcement Governance and Trade (FLEGT) ainsi qu'au Règlement

Cette protection s'appuie notamment sur les zones classées en Espaces remarquables du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

Les Espaces Boisés Classés (EBC) inscrits dans les Plan Local d'Urbanisme constituent également un dispositif visant à préserver certaines zones boisées présentant un intérêt particulier.

D'autres outils, tels que les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN), encadrent l'usage de ces espaces afin de limiter les impacts liés aux inondations, aux mouvements de terrain ou encore au volcanisme. Par ailleurs, les périmètres de protections de captages d'eau potable, immédiats et rapprochés, bénéficient d'un régime de protection spécifique afin de garantir la qualité de la ressource. Cela peut impliquer des restrictions d'activités à proximité.

À ces dispositifs, s'ajoutent la réglementation sur les sites classés ou inscrits, ainsi que les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ou de géotope (APPB), qui visent à sauvegarder des paysages remarquables, des habitats sensibles et des espèces patrimoniales.

Ensemble, ces dispositifs structurent une gestion durable et concertée des forêts privées martiniquaises, conciliant protection de l'environnement, valorisation du patrimoine naturel et développement harmonieux du territoire.

3. Un programme régional décennal pour la forêt martiniquaise

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) validé en 2021 pour la période 2019-2029 en Martinique, définit les enjeux, les objectifs et le plan d'action en faveur de la forêt et de la filière forêt-bois en Martinique pour une période de dix ans (cf. encadrés 2 et 4). Il est prévu par le code forestier et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014. Il est créé par la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB).

Cette dernière est une instance consultative composée de 37 membres issus des secteurs public et privé. Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de la politique forestière, en prenant en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt.

Ses principales missions sont :

- La déclinaison et le suivi du PRFB ;
- L'émission d'avis à l'écriture de documents cadre de la gestion forestière (Schéma Régional de Gestion Sylvicole, ...);
- L'identification des besoins et contraintes de la filière forêt bois ;
- Le dialogue entre les acteurs forestiers.

4. La stratégie de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) en Martinique

La DFCI en Martinique relève de la responsabilité de l'État; elle est confiée au ministère en charge de l'agriculture (cf. encadré 3).

Sa mise en œuvre opérationnelle est actuellement déléguée à l'Office National des Forêts (ONF), en partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le Service d'Incendie et de Secours (SIS) et Météo France.

Cette stratégie vise à prévenir les feux de végétation, dont la fréquence pourrait s'accroître sous l'effet du changement climatique et des pressions anthropiques, et à garantir la durabilité du patrimoine forestier.

Encadré 2

Co-piloté par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), le **Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de Martinique** s'articule autour de **quatre axes stratégiques** :

- ⇒ **AXE 1** : Augmenter durablement la contribution de la forêt à l'économie de la Martinique.
- ⇒ **AXE 2** : Maintenir et développer les fonctions environnementales des forêts martiniquaises.
- ⇒ **AXE 3** : Faire comprendre la forêt martiniquaise et ses enjeux.
- ⇒ **AXE 4** : Maintenir et renforcer le dialogue initié autour des enjeux de la forêt et du bois, tout en fournissant aux acteurs les capacités techniques pour l'atteinte des objectifs fixés.

Encadré 3

La **stratégie de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)** s'articule autour de **quatre axes principaux** :

- ⇒ **Aménagement du territoire** : création et entretien de pistes DFCI pour faciliter l'accès des secours.
- ⇒ **Infrastructures hydrauliques** : installation de points d'eau stratégiques (citernes, bâches, retenues) pour les engins d'intervention.
- ⇒ **Prévention et sensibilisation** : campagnes d'information, débroussaillage réglementaire et gestion de la végétation combustible, collecter et diffuser les informations via la Base de Données sur les Incendies de Forêts en France (BDIFF)
- ⇒ **Coordination et surveillance** : veille et alerte renforcées, patrouilles de prévention en saison sèche.

Le Plan de Protection de la Forêt Contre l'Incendie (PPFCI), défini en amont comme outil de planification stratégique, détermine les objectifs, les priorités et les moyens de défense contre les incendies.

Il constitue un élément central de la DFCI et vise à réduire le nombre de départs de feu, limiter les surfaces brûlées et atténuer les risques et leurs conséquences.

Une forêt majoritairement privée : la réalité du patrimoine forestier martiniquais

La forêt privée en Martinique s'étend sur 39 951 ha, soit près de 70 % du couvert forestier de l'île (cf. carte 3).

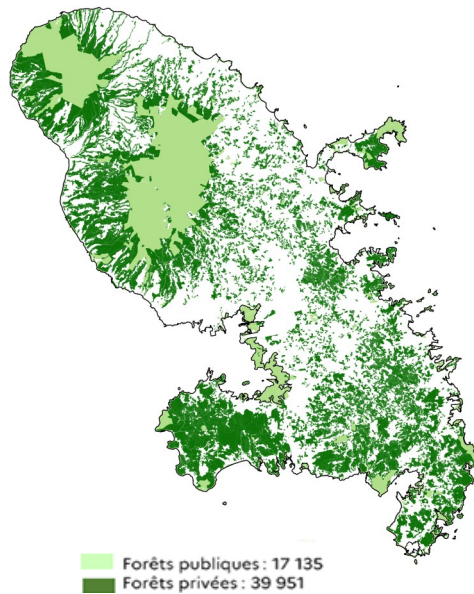
Le patrimoine forestier présente une forte fragmentation foncière, répartie entre 42 923 propriétaires privés et une part d'institutions publiques, dont les modalités de gestion relèvent majoritairement du régime privé.

En effet, 86% des propriétaires forestiers détiennent des parcelles de moins d'un hectare. Ces dernières ne représentent toutefois que 20 % de la surface forestière privée (cf. Graphiques 1a, 1b et 1c).

À l'inverse, 1,3% des propriétaires détiennent des parcelles d'au moins 10 hectares. Ces dernières concentrent 45 % des surfaces de la forêt privée.

Par ailleurs, 24 % de la surface forestière privée appartient à des personnes morales et 76% à des particuliers, dont l'âge moyen est de 71 ans.

Carte 3 : Carte de répartition des forêts privées et publiques de Martinique (ha)



Entre 2014 et 2024, près de 230 hectares de forêts privées ont été autorisées au défrichement, entraînant une modification de leur vocation foncière.

Parallèlement, près de 237 ha ont été refusés au défrichement, témoignant du caractère contrôlé et encadré de ces opérations, ainsi que des enjeux associés en matière de préservation des espaces forestiers, de biodiversité et d'équilibres territoriaux.

De plus, certaines parcelles forestières privées sont sujettes à des dispositifs de protection nationaux appliqués sur le territoire, qui conditionnent la manière dont le propriétaire peut conduire sa forêt. (cf. tableau 1).

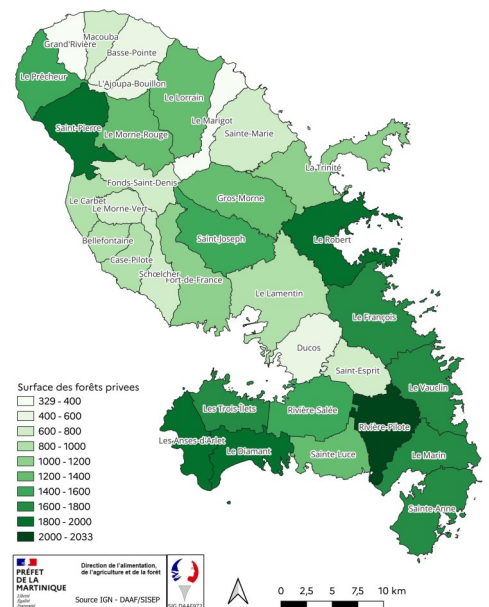
Les forêts privées de Martinique sont réparties de manière différenciée sur l'ensemble du territoire (cf. carte 4).

Près de la moitié d'entre elles (46 %) se situent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud, tandis que 43 % se trouvent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique.

La Communauté d'Agglomération Centre Martinique ne regroupe que 11 % des surfaces de forêts privées de l'île, une proportion qui s'explique notamment par le niveau élevé d'urbanisation de cette zone.

Cette répartition spatiale est le résultat de pressions anthropiques, qui contribuent à la fragmentation et au mitage des espaces forestiers.

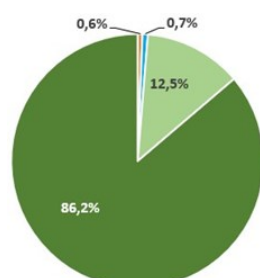
Carte 4 : Carte de densité des forêts privées et publiques de Martinique (ha)



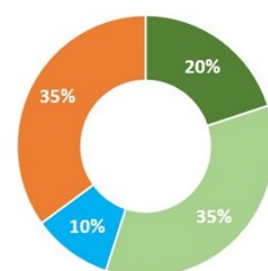
Graphique 1a : Nombre de propriétaires forestiers par classe de surfaces



Graphique 1b : Répartition des propriétaires forestiers en fonction des surfaces détenues



Graphique 1c : Répartition de la forêt privée Martiniquaise selon les surfaces détenues par les propriétaires



■ S < 1 ha ■ 1 ≤ S < 10 ha ■ 10 ≤ S < 20 ha ■ S ≥ 20 ha

S=Surface

Tableau 1 : Surfaces de la forêt privée protégées par des dispositifs nationaux – État au 01/01/2026

Dispositifs	Surfaces (ha)
Cœur de bien UNESCO	2 907
SMVM	
- Naturelles	3 045
- Agricoles	1 386
- Zones humide	71
SMVM espace remarquable	4 957
SAR	3 226
PPRN (zones rouges) :	
- Mouvement de terrain	16 723
- Inondable	1 592
- Submersion	163
EBC	14 000
Mangrove	190
Captage d'eau	853
Sites Classés	1 817
Sites inscrits	1 282
RNN	13
APPB	674

Une gestion durable des forêts privées

En 2023, la Direction de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt (DAAF) de Martinique s’est vue confier le rôle de Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) en application de l’article L321-1 du Code Forestier.

Cette nouvelle mission marque une étape importante dans la structuration de la politique forestière du territoire, en dotant la Martinique d’une instance ayant un rôle dédié à l’agrément des documents de gestion durable, à l’élaboration d’un schéma régional et de code de bonnes pratiques sylvicoles, ainsi qu’à l’appui technique et à la valorisation des propriétés forestières privées.

L’attribution de ce rôle vise à renforcer la cohérence des politiques publiques forestières, à encourager les pratiques sylvicoles durables et à soutenir la mobilisation raisonnée des ressources ligneuses locales.

Des outils structurants au service d’une gestion durable

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), actuellement en cours d’élaboration par la DAAF, fixera les grandes orientations techniques et environnementales de la gestion forestière, il constituera une référence pour l’agrément des documents de gestion durable des forêts martiniquaises.

À l’échelle opérationnelle, les Plans Simples de Gestion (PSG) et les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) constituent les principaux instruments de mise en œuvre de la gestion durable des forêts privées. Ces documents de planification et de gestion durable des forêts s’inscrivent directement dans le cadre du PRFB (cf. figure 1).

Pour les propriétaires, ces documents représentent à la fois des guides techniques et des engagements de gestion durable à suivre sur une période généralement comprise entre 10 et 20 ans (cf. figure 1).

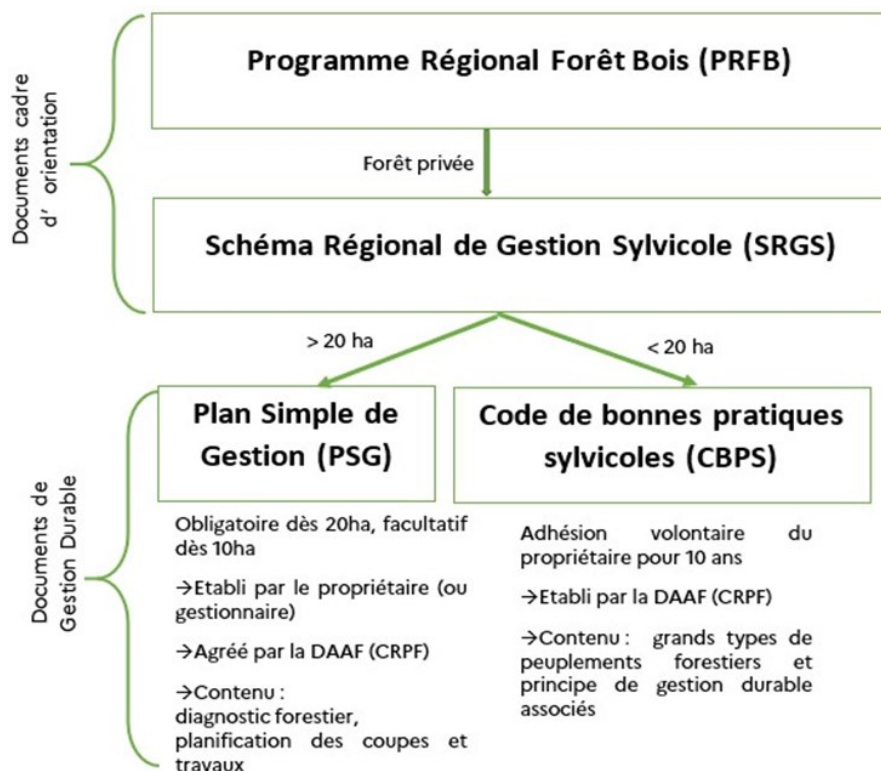
La mise en œuvre de ces documents de gestion durable présente également des avantages économiques, environnementaux et fiscaux.

Sur le plan économique, ils permettent une planification raisonnée des interventions sylvicoles, favorisant une meilleure valorisation des peuplements forestiers et une sécurisation potentielle des revenus à long terme. Ils facilitent par ailleurs l’accès aux aides publiques et aux dispositifs d’accompagnement technique proposés par la DAAF, l’ONF et certaines associations, à travers des formations, de l’assistance à projets et ingénierie tels que le Fonds vert.

L’accès à ces dispositifs est généralement conditionné à l’existence d’un document de gestion reconnu.

Sur le plan environnemental, ces documents contribuent à la préservation de la biodiversité, à la protection des sols et des ressources en eau, ainsi qu’à l’adaptation des forêts aux effets du changement climatique grâce à une gestion durable planifiée.

Figure 1 : Les documents de planification et de gestion des forêts privées martiniquaises



Enfin, l'adhésion à un document de gestion durable constitue une garantie de gestion reconnue par l'État, pouvant ouvrir droit, à court ou moyen terme, à des avantages fiscaux.

Parmi ceux-ci figurent notamment l'amendement Monichon, l'exonération partielle pour l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) et le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement (DEFI).

A ce jour aucune forêt privée en Martinique ne dispose de tels dispositifs fiscaux connus de l'administration.

Des résultats tangibles : une dynamique de gestion durable en expansion

Les premières surfaces forestières privées engagées dans une démarche de gestion durable constituent les prémices de l'atteinte des objectifs du PRFB sur le territoire.

Début 2026, 1 114 ha de forêts privées sont gérés durablement au travers de PSG (cf. tableau 2), tandis que 20 ha sont engagés au travers d'un CBPS pour la culture sous couvert forestier, soit, au total, près de 2,83% de la surface forestière privée de Martinique ; des chiffres en progression constante.

Par ailleurs, 220 propriétés, représentant environ 12 205 ha, sont soumises à l'obligation de disposer d'un PSG.

Depuis la mise en place de ce dispositif, 16 documents de gestion durable (PSG et CBPS confondus) ont été instruits et agréés par la DAAF.

Cette dynamique témoigne d'une appropriation croissante par les propriétaires et d'une volonté affirmée de gérer durablement les massifs forestiers.

Tableau 2 : Etat de la gestion durable et des surfaces gérées durablement

Documents de gestion durable :	Plan simple de gestion (PSG)	Code de bonne pratiques sylvicole (CBPS)
Effectifs	7	9
Surfaces (ha)	1114	20

Multifonctionnalité des propriétés forestières

La gestion durable des forêts permet d'envisager plusieurs orientations, non mutuellement exclusives, visant à concilier préservation et valorisation du patrimoine forestier.

Parmi ces orientations figurent notamment :

- Sylviculture de production,
- Accueil du public,
- Libre évolution,
- Culture sous couvert forestier.

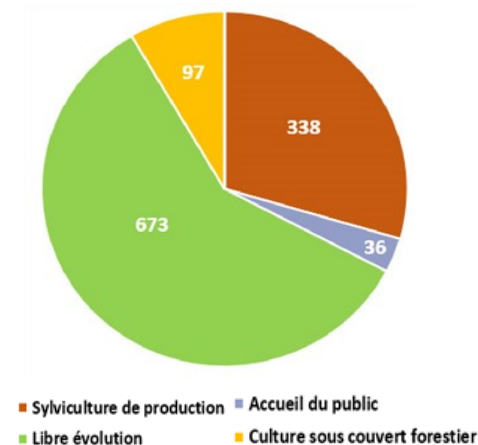
Le graphique 2 présente la répartition de ces orientations de gestion au sein des forêts disposant d'un document de gestion durable.

Les propriétaires engagés dans ces démarches cherchent ainsi à développer leur patrimoine et à assurer la pérennité de leurs massifs face aux aléas et risques naturels.

Avec le développement de la gestion des espaces forestiers privés, les propriétaires expriment une demande croissante de débouchés pour l'exploitation forestière et la valorisation du bois issu de leurs parcelles.

Pour répondre à cette attente et pallier au déclin de la filière sur le territoire, plusieurs acteurs se mobilisent afin de structurer et de dynamiser la filière forêt bois.

Graphique 2 : Répartition des objectifs de gestion des forêts gérées durablement (surfaces par destinée sylvicole en ha)



Source : DAAF - Service Agriculture et Forêt - Pôle Forêt

Une filière forêt-bois qui se structure et qui mobilise

Créé en 2017, le Syndicat des propriétaires forestiers de Martinique regroupe en 2025 18 adhérents, représentant 1 659 hectares de forêts.

Il assure la représentation des propriétaires forestiers, promeut la gestion durable des massifs et propose un accompagnement à ses membres (conseils juridiques, assurances, responsabilité civile).

Il contribue également à favoriser la mutualisation des démarches et le portage collectif de projets.

En 2024, sous l'impulsion de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) et avec le soutien financier de la DAAF, une association interprofessionnelle des métiers de la forêt et du bois (Fibwa Karayib) est créée afin de structurer la filière et de renforcer les liens entre ses différents acteurs.

Cette organisation s'articule autour de quatre collèges représentant l'ensemble de la chaîne de valeur : forêt et récolte, première transformation, industrie-énergie négoce, ainsi que maîtrise d'ouvrage et formations.

Dans le cadre du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), la DAAF de Martinique a conduit plusieurs études visant à renforcer la connaissance et la mobilisation de la ressource forestière locale.

Parmi les actions structurantes, figure la base de données « AAA – Arbres, Arbustes et Arbrisseaux de Martinique », qui recense plus de 1 200 essences ligneuses et constitue un référentiel pour la sylviculture et les projets de reboisement.

Des travaux ont également été menés pour structurer la filière graines et plants.

Une analyse de 14 pépinières martiniquaises met en évidence une production encore limitée de plants forestiers (en moyenne 2 847 plants par an), soulignant la nécessité de renforcer l'offre locale.

La mobilisation de la marque végétale locale constitue à cet égard un levier important pour garantir l'origine régionale et l'adaptation écologique des plants utilisés.

Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de connaissance et de valorisation des essences locales, essentielle pour diversifier les débouchés de la filière au-delà du bois-énergie, notamment vers le bois d'œuvre et les usages techniques.

Dans cette perspective, une étude a également été consacrée à la caractérisation technologique de plusieurs essences ligneuses caribéennes, permettant de mieux qualifier leurs propriétés physiques et mécaniques (densité, durabilité naturelle, aptitudes structurales) et d'identifier un potentiel d'utilisation en bois d'œuvre ou en bois-énergie.

Ces analyses contribuent à mieux estimer la valeur économique mobilisable de la ressource présente et à orienter les choix de diversification et de renouvellement des peuplements.

D'autre part, un chantier test de débardage équin a été mené afin d'évaluer la pertinence de cette méthode d'exploitation dans le contexte martiniquais. Cette technique pourrait constituer une alternative intéressante à faible impact sur les sols tout en favorisant la création d'emplois et de savoir-faire locaux non-délocalisables.

Cependant, les résultats mettent en évidence un frein économique quant au coût d'exploitation et aux prix de vente actuels.

La rédaction d'une charte pour une exploitation à faible impact est également à l'étude.

Les différents rapports et études réalisés dans ce cadre sont accessibles sur le site internet de la DAAF (cf. encadré 4 « Pour en savoir plus »).

Ces travaux contribuent à identifier des perspectives de diversification, des débouchés, notamment vers le bois d'œuvre, en complément du bois-énergie.

Les partenaires de la CRFB réalisent également sur leurs territoires et leurs thématiques des avancées pour la filière bois (FEMABOIS, le Parc Naturel Régional de Martinique [PNRM], Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie [ADEME]..)

Au cours de la dernière décennie, la forêt privée martiniquaise a ainsi connu une dynamique de mobilisation croissante, portée par l'engagement d'un nombre accru d'acteurs.

Ceux-ci contribuent à l'élargissement des activités forestières et à la pérennisation de la filière forêt-bois.

Alors que l'étude statistique Agreste de 2012 mettait en évidence une faible volonté de mobilisation, cette dernière semble aujourd'hui se concrétiser, en attirant de plus en plus d'acteurs.

Cela se note également dans le gain de données accumulées et précises depuis une décennie.

De plus, une action de communication à destination des propriétaires forestiers devrait prochainement être mise en œuvre afin de poursuivre cette dynamique.

Dans ce contexte, Fibwa Karayib joue un rôle structurant.



À travers ses programmes d'action triennaux, elle contribue à renforcer l'aval de la filière en soutenant la structuration économique, la valorisation des essences locales, l'animation de projets collectifs et la sensibilisation aux enjeux de la filière.

Le développement de ces initiatives constitue un levier essentiel pour renforcer la capacité des entreprises locales à transformer et valoriser le bois martiniquais; condition indispensable à la viabilité économique de la forêt privée et à la structuration durable de la filière forêt-bois sur le territoire.



Encadré 1 : Éléments de compréhension des séries de végétation

	Altitude (m)		Pluviométrie (m/an)
	Versant Atlantique (au vent)	Versant Caraïbes (sous le vent)	
Série de montagne basse (super-humide)	> 1 000 - 900	> 1 000 - 900	> 5
Série sub-montagnarde (per-humide)	900 à 550	900 à 800	> 5
Série hygrophile (humide)	550 à 300	800 à 600	5 à 2,5
Série mésophile (mésohumide)	300 à 0	600 à 150	2,5 à 1,5
Série semi-xérophile (sec)	< 50	< 150	1,5 à 1
Série littorale et mangroves	< 50	< 50	1,5 à 1

Rapport de synthèse : Réalisation d'un descriptif de peuplements des forêts privées de Martinique. 2023, M.Perchet

Encadré 4 : « Pour en savoir plus »

- ◆ « La forêt privée martiniquaise en 2012 » Agreste Martinique n°7 mars 2014

NB : pour cette étude ne sont pris en compte que les propriétaires d'au moins un hectare de forêt, et l'estimation des surfaces de forêt privée est faite sur la base des fichiers cadastraux

- ◆ DAAF MARTINIQUE - <https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/foret-bois-r6.html>
- ◆ Fibwa KARAYIB - <https://fibwakarayib.com/>
- ◆ Le PRFB - https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2024_prfb_4pages.pdf
- ◆ Chantier test équin - https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_debusquage_equine_vf.pdf

www.agreste.agriculture.gouv.fr
<https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr>

**Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

Service de l'Information Statistique,
Économique et Prospective

Service Agriculture et Forêt – Pôle Forêt

Jardin Desclieux - BP 642

Directeur de la publication : Guillaume Chenut

Comité de lecture : Vincent Pfister, Titouan Baraer, Chloé Dumeige

Rédacteur : Thibaud Berthomieu

Conception : Cynthia Haral, Thibaud Berthomieu

Cartographie : William Cadot

Maquettage : Laurence Chaillou

Dépôt légal : À parution

ISSN : 3002-207X